

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
25/03/2026

Date de l'affichage :
25/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le 30 mars à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot,
Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie
Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Gaël
Santucci, Tricou Sébastien, Isabelle Pinon, Philippe Tranchant, Laurent Michel
Procuration : Madame Karine Dupont Donne procuration à Madame Lydia Demunck

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Fabian Herrero

**Délibération n°D2026_13 : Avenant n°1 à la convention cadre du service ingénierie territoriale de la
Communauté de Communes de Petite Camargue auprès de la commune d'Aubord**

Cet avenant a pour objet de modifier les modalités de financement du service commun d'ingénierie territoriale
« Application Droit des Sols » (ADS) par les communes adhérentes.

La commune versera une contribution aux charges de fonctionnement du service ADS suivant un tarif
forfaitaire de référence du Permis de Construire (PC) fixé à 150€.

Le montant de la contribution de la commune s'établira en application de la formule suivante :

Nombre d'acte d'urbanisme instruits par le service instructeur pour la commune au cours de l'année
considérée x le coût de l'acte.

Tous les types d'actes à traiter ne présentant pas le même niveau de complexité et donc la même charge de
travail, chaque type d'acte est pondéré par rapport à un acte de référence, le PC de valeur 1.

Les tarifs des différents actes seront les suivants :

Type d'acte	Coefficient de pondération	Tarif de l'acte
Permis d'aménager	1.2	180€
Permis de construire pour Maison individuelle	1	150€
Permis de construire	1	150€
Permis de démolir	0.8	120€
Déclaration préalable	0.7	105€
CU d'information	0.2	30€
CU Opérationnel	0.4	60€
DAACT	0.8	120€

La période de facturation s'étendra chaque année du 1^{er} novembre de l'année N-1 au 31 octobre de l'année en
cours.

Entendu l'exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

► **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer l'**avenant n°1 à la convention
cadre du service ingénierie territoriale de la Communauté de Communes de Petite Camargue
auprès de la commune d'Aubord.**

► **D'accepter** que la première contribution faisant suite au présent avenant soit calculée sur la période
allant du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026.

► **D'autoriser** Monsieur Sébastien Tricou, premier adjoint, à signer tout document y afférent.

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

